

Centre de Femmes "La Moisson"

États Financiers

31 mars 2025

CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
➤ Résultats	4
➤ Évolution de l'actif net	5
➤ Bilan	6
➤ Flux de trésorerie	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 11



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration du
Centre de Femmes "La Moisson"

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Centre de Femmes "La Moisson"**, (« l'organisme ») qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et d'activités d'autofinancement à l'égard desquels il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités d'autofinancement comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et 2024 et de l'actif net au 1^{er} avril 2024 et 31 mars 2025 et 2024. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

BCGO S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

600-50, boulevard Crémazie Ouest
Montréal (Québec) H2P 2T3

300-20865, chemin de la Côte Nord
Bolsbriand (Québec) J7E 4H5

201-515, rue Laclerc
Repentigny (Québec) J6A 8G9

4080-5005, boulevard Lapinière
Brossard (Québec) J4Z 0N5

100-825, boulevard Monseigneur-Langlois
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1B8

508-3080, boulevard Le Carrefour
Laval (Québec) H7T 2R5

102-476, avenue Saint-Charles
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N6

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BCGO sencl.

1

Vaudreuil-Dorion
Le 4 juin 2025

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no. A107797



CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

4

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
Subventions (note 8)	298 394 \$	332 833 \$
Dons	16 509	13 063
Autofinancement	1 971	4 387
Intérêts	5 221	5 772
Autres	-	1 243
	<u>322 095</u>	<u>357 298</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	263 466	213 525
Sous-traitance	-	4 608
Frais de déplacement	5 836	2 402
Activités aux membres	7 430	12 212
Campagne de financement	508	-
Honoraires professionnels	8 819	25 115
Frais d'audit	3 762	3 456
Fournitures de bureau	9 551	19 464
Cotisations	4 185	4 604
Formation	2 121	391
Location de salle	-	500
Entretien et réparations	17 382	16 540
Services publics	6 013	6 978
Taxes et permis	-	65
Publicité et site internet	1 239	18 187
Assurances	4 325	3 742
Intérêts et frais bancaires	1 102	1 045
	<u>335 739</u>	<u>332 834</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(13 644) \$</u>	<u>24 464 \$</u>

CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

de l'exercice terminé le 31 mars 2025



	Affecté (note 7)	Non affecté	2025 Total	2024 <u>Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	110 000 \$	59 642 \$	169 642 \$	145 178 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	<u>-</u>	<u>(13 644)</u>	<u>(13 644)</u>	<u>24 464</u>
SOLDE À LA FIN	<u>110 000 \$</u>	<u>45 998 \$</u>	<u>155 998 \$</u>	<u>169 642 \$</u>



CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"


6

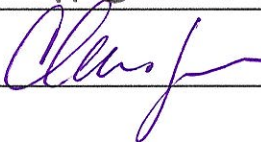
BILAN

au 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	22 426 \$	16 801 \$
Compte Avantage entreprise (note 9)	151 450	174 252
Débiteurs (note 3)	2 362	4 503
Frais payés d'avance	4 793	2 008
	<u>181 031 \$</u>	<u>197 564 \$</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer (note 5)	<u>25 033 \$</u>	<u>27 922 \$</u>
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 7)	110 000	110 000
Non affecté	45 998	59 642
	<u>155 998</u>	<u>169 642</u>
	<u>181 031 \$</u>	<u>197 564 \$</u>

Pour le conseil d'administration


_____, administrateur


_____, administrateur

CENTRE DE FEMMES "LA MOISSON"

7

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds	317 405 \$	311 597 \$
Sorties de fonds-fournisseurs et membres du personnel	(339 803)	(330 185)
Intérêts reçus	5 221	5 772
	<u>(17 177)</u>	<u>(12 816)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	 (17 177)	 (12 816)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (note 6)	 <u>191 053</u>	 <u>203 869</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)	 <u>173 876 \$</u>	 <u>191 053 \$</u>

1- STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Centre de Femmes "La Moisson" est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet organisme apporte un support aux femmes en difficulté et/ou en cheminement.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée.

Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'excédent de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Comptabilisation des autres produits

Les dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont encaissés. Les produits d'autofinancement liés aux activités sont constatés à titre de produits lorsque celles-ci ont lieu et les autres produits d'autofinancement, lorsqu'ils sont encaissés. Les intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autres relations avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement.

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise et des débiteurs-autres. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3- DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Taxes à la consommation	1 142 \$	2 752 \$
Autres	<u>1 220</u>	<u>1 751</u>
	<u>2 362 \$</u>	<u>4 503 \$</u>

4- DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS

Le coût des immobilisations détenues par l'organisme est le suivant :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Terrain et bâtisse	164 458 \$	164 458 \$
Équipement	<u>42 629</u>	<u>42 629</u>
	<u>207 087 \$</u>	<u>207 087 \$</u>

5- FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Fournisseurs	1 563 \$	637 \$
Salaires	6 035	4 278
Vacances	<u>17 435</u>	<u>23 007</u>
	<u>25 033 \$</u>	<u>27 922 \$</u>

6- TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les soldes bancaires. Les trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants :

Encaisse	22 426 \$	16 801 \$
Compte Avantage entreprise	<u>151 450</u>	<u>174 252</u>
	<u>173 876 \$</u>	<u>191 053 \$</u>

7- ACTIF NET AFFECTÉ

Amélioration immobilière	<u>110 000 \$</u>	<u>110 000 \$</u>
--------------------------	-------------------	-------------------

L'organisme prévoit utiliser le montant affecté au cours de l'exercice 2025-2026.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

8- SUBVENTIONS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montréal-Centre - PSOC - Mission globale	296 394 \$	286 419 \$
Emploi Québec	-	4 534
Secrétariat à la condition féminine	-	40 880
Représentants gouvernementaux	<u>2 000</u>	<u>1 000</u>
	<u>298 394 \$</u>	<u>332 833 \$</u>

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 mars 2025.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs autres.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de variation de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie. L'organisme est exposé principalement à ce type de risque sur son compte Avantage entreprise dont le taux d'intérêt à la fin de l'exercice est de 2,30 % (2024 : 3,00 %). Il est encaissable en tout temps.